

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt six

Le vingt huit avril à dix-huit heures quarante cinq minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 22/04/2026

Date d'affichage : 22/04/2026

Présents : Mmes PIMBERT Marysette, CORTE Géraldine, ABADE Karine, JEAN Audrey, DESMOUCELLES DIEZ Delphine et Mrs AMOREAU Pascal, JEAN René, MORO Thierry, GARACH Henri et NOBLE Patrick.

Excusé(s) : M. DUGRAND Patrick (pouvoir à Pascal AMOREAU)

Secrétaire de séance : M. MORO Thierry

En exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11	Absent : 0	Excusé : 1
-------------------------	----------------------	---------------------	-------------------	-------------------

N°32-2026

Annule et remplace la délibération n°16-2026

OBJET : Annulation délégués CCAS

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la mairie a eu un appel téléphonique de la sous-préfecture de Libourne chargée du contrôle de légalité, en indiquant que, en l'absence de CCAS, nous ne sommes pas en mesure de désigner des délégués et donc d'annuler la délibération n° 16-2026.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, prend la décision d'annuler la délibération n° 16-2026 comme demandé par la sous-préfecture de Libourne.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire,